

Les Délices du Prêt Inter-bibliothèques en France

Le 19 juin 1967, le Service central du prêt lançait dans le réseau des bibliothèques françaises une demande de prêt au profit d'un lecteur que nous ne connaissons pas mais qui veut, à Moscou, à la Bibliothèque Lénine, consulter l'ouvrage suivant : « TERRISSE (André). — Contes et légendes du Sénégal ». Une main tardive a ajouté sur la demande la précieuse indication : « Nancy, Berger-Levrault ».

Et le bulletin entreprend son périple hexagonal, ballotté de Bibliothèque universitaire en Bibliothèque municipale pour échouer, un peu chiffonné mais encore bien présentable, entre mes mains aujourd'hui, 27 octobre, après 130 jours de périgrinations ! Dans 48 heures il aura fait retour au Service central et pourra cesser sa course vagabonde. Il est accompagné du précieux livre de Terrisse, si rare apparemment dans nos collections si l'on en juge par tant de recherches infructueuses effectuées par des spécialistes dans 15 bibliothèques universitaires et 7 bibliothèques municipales.

A dire vrai, il ne figurait pas non plus dans le catalogue du fonds d'étude de la bibliothèque de Saint-Dié... Il m'a fallu consulter le fichier de la section enfantine de notre établissement où il figurait à sa place. Par bonheur le livre, aussi, était à sa place. Il partira pour Moscou.

N'est-il pas surprenant que personne n'ait été frappé par le titre même de l'ouvrage demandé : « Contes et légendes... », qui est celui de la célèbre collection qui paraît chez Nathan. Il serait rare que ces jolis volumes au cartonnage blanc et or fussent conservés dans les bibliothèques universitaires, mais la première section enfantine de quartier venue le possède. Ce n'est pas un hasard si c'est le bibliothécaire de la plus petite des bibliothèques qui figure en queue de liste sur le « passeport » qui ait songé à la section enfantine, puisqu'il voit encore passer, de temps à autre, les commandes faites pour ce service. Et l'on comprend bien que tel collègue, trop habitué à vérifier des demandes de prêt concernant des publications très savantes ou très anciennes, n'ait pas fait le rapprochement du bulletin avec les livres que ses propres enfants rapportent à la maison au retour de leur annexe de quartier !

Il n'empêche que pour un livre à 6,75 F, voilà bien du temps perdu pour nous tous et pour le lecteur de Moscou. Un beau sujet de réflexion pour nos collègues responsables du Service central de prêt, s'ils sont désireux, un jour, de repenser le problème des circuits de demandes de prêt !

Albert RONSIN,

bibliothécaire de la Bibliothèque municipale de St-Dié

Nous avons communiqué le texte de cette note à M. Michel Nortier, responsable du Service du prêt interbibliothèques, qui a répondu à M. Ronsin par les précisions suivantes :

« Sauf erreur, c'est notre Service qui a ajouté sur la demande l'indication que vous avez relevée : « Nancy, Berger-Levrault », et notre intention était uniquement de transmettre la demande à la Bibliothèque municipale de cette dernière ville qui, en principe, a bénéficié du dépôt légal d'imprimeur.

Il semble résulter de votre note que la Bibliothèque municipale de Nancy, ne possédant pas cet ouvrage — ce qui est étonnant d'ailleurs — a transmis la demande à la Bibliothèque universitaire voisine, laquelle l'a fait circuler aux autres bibliothèques universitaires, ce que nous n'avions nullement envisagé.

En faisant, en effet, la transmission à la Bibliothèque municipale de Nancy, nous pensions que cet établissement, s'il n'avait pu accorder le prêt de l'ouvrage recherché, nous aurait renvoyé immédiatement la demande ; à ce moment-là, nous aurions examiné s'il était préférable de poursuivre la recherche auprès de bibliothèques spécialisées, ou bien, ce que nous faisons effectivement lorsqu'il s'agit d'un volume de très bas prix, d'indiquer à Moscou qu'il valait mieux en faire l'acquisition.

Ainsi que je l'ai écrit dans deux articles récents concernant le prêt entre bibliothèques, je suis personnellement très défavorable au circuit aveugle des demandes entre établissements et je regrette comme vous les délais considérables qu'il entraîne. Sans doute la malchance a-t-elle voulu qu'à la Bibliothèque municipale de Nancy, la recherche ou l'orientation n'ait pas été faite par un bibliothécaire ou un collaborateur qualifié (les participants du Colloque de Dijon de l'an dernier ont souligné que ce n'est malheureusement pas toujours le cas). Quant au recours au circuit universitaire, que l'on peut bien regretter en l'occurrence, l'excuse des bibliothèques qui ne l'ont point arrêté est sans doute qu'en l'absence de fichier collectif, il leur donne quelques résultats appréciables ».
